

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2023-065

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution AULON

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AULON propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'AULON :

Montant	Opérations
16 643,18 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220221-2052CI.03 - Travaux complémentaire - Rue des Faures - Partie basse - DETR 2022)
1 140,64 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230623-2864CI - Travaux supplémentaires bitumage)
-1 959,00 €	Réfection et amélioration de la voirie (MA-200908-00798CF - Réparation voirie suite incendie VC1 Les Moreaux)
1 958,00 €	Réfection et amélioration de la voirie (MA-200908-00798CF - Réparation voirie suite incendie VC1 Les Moreaux)
6 254,18 €	Entretien de la voirie (DP-230227-2663CF - PROGRAMME PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-066

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution CHATELUS LE MARCHEIX

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CHATELUS LE MARCHEIX propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

Montant	Opérations
8 263,88 €	Entretien de la voirie (DP-230221-2653CF - Programme PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23700 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-067

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FLEURAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FLEURAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FLEURAT :

Montant	Opérations
8 860,10 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230615-2846CI.01 - Réfection de la piste du Ver-gnoux)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2023-068

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution JANAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de JANAILLAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de JANAILLAT :

Montant	Opérations
25 187,71 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220909-2413Cl.01 - Programme voirie DETR 2023 - HORS DETR 2023-Déduction DETR 2022)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-069

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LAFAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LAFAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LAFAT :

Montant	Opérations
20 210,29 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-230609-2839CI - Travaux de voirie hors DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 21 SEP. 2023

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2023-070

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LE GRAND BOURG

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LE GRAND BOURG propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LE GRAND BOURG :

Montant	Opérations
48 918,08 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-221017-2497CI.01 - Programme voirie Hors DETR)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-071

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LIZIERES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LIZIERES propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LIZIERES :

Montant	Opérations
1 243,24 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230516-2796CI - Bitumage entrée cimetièrre - TS)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023



Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-072

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution MAISON FEYNE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de MAISON FEYNE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de MAISON FEYNE :

Montant	Opérations
3 744,45 €	Entretien des accotements (ED-230531-2817CF - Fauchage des accotements du 26/05/2023 au 01/06/2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-073

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution NAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de NAILLAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de NAILLAT : .

Montant	Opérations
30 370,57 €	Entretien de la voirie (ED-230320-2713CF - Entretien de la voirie 2023)
2 587,88 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-230706-2886CI - Aménagement bandes ru-geuses village du Bost)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2023-074

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST PRIEST LA FEUILLE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST PRIEST LA FEUILLE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de ST PRIEST LA FEUILLE :

Montant	Opérations
14 292,98 €	Entretien de voirie (DP-230628-2870CF - PROGRAMME PATA 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-075

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST SILVAIN MONTAIGUT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT propose de fixer la contribution correspondante.



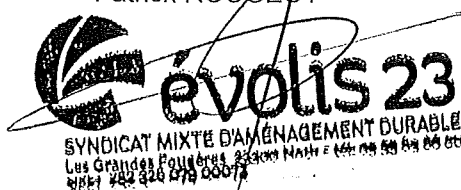
Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT :

Montant	Opérations
6 766,49 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220401-2141Cl.01 - Aménagement sécurité routière)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT



Publication le : 21 SEP. 2023

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2023-076

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST SULPICE LE DUNOIS

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST SULPICE LE DUNOIS propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de ST SULPICE LE DUNOIS :

Montant	Opérations
9 463,41 €	Entretien accotements (ED-230609-2836CF - Entretien des accotements du 14/06 au 30/06/23)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 21 SEP. 2023

Réunion du Bureau du 11 Septembre 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 04 septembre 2023

Présents : BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ;

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

Monsieur HAMONEAU Nicolas donne pouvoir à Monsieur DUQUEROIX Sylvain
Monsieur PICQUENOT Quentin donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude

Membres : 26
Présents : 15
Votants : 17

Délibération n° 2023-077

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
-17 529,51	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230228-2667CI - Réfection de voirie au village du Theil) - A annuler. Chantier inclus dans une nouvelle contribution
-11 963,57	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230515-2795CI - Réalisation d'un cheminement piétonnier à Charsat) - A annuler. Chantier inclus dans une nouvelle contribution
-14 973,69	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230515-2791 CI - Aménagement d'une piste piétonne) - A annuler. Chantier inclus dans une nouvelle contribution
6 646,74	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230719-2912CI - Travaux divers sur voie communale)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acompte avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT



Publication le : 21 SEP. 2023